

Cette fiche pratique vous indique comment confirmer la demande une fois l'admission acceptée, si le service prescripteur n'a pas confirmé la demande.

1 Ouvrir le dossier

- Sur votre **TDB Resp. Admissions**, ouvrez la demande en question.

Demandes en cours												Refusées	Admissions	Archivées	Annulées	Exporter
N°	Statut	Urgent	A...	Identité	Récept.	Admiss.	Envoyée par	Pb Infectieux	Pathologie	Envoyée à						
123456				M. DUPONT	1234	5678	M. DUPONT		Pathologie	Service						

2 Confirmer la demande

Dans l'onglet **Répondre**, vous aurez la possibilité de **Confirmer la demande avec l'accord du patient**

▼ Répondre **Résumé de la demande**

Accepter la demande

Accord de principe

Refuser la demande

Confirmer la demande avec l'accord du patient

Au clic sur le bouton concerné, la fenêtre suivante apparaîtra :

ENREGISTRER LA CONFIRMATION AVEC L'ACCORD DU PRESCRIPTEUR

Date d'hospitalisation: 04/01/2023

Date d'admission prévue, confirmée *: 04/01/2023

Date d'échange avec le prescripteur *: JJ/MM/AAAA

Commentaire (identité ou fonction du correspondant) : *

(Max. 1000 caractères)

Le prescripteur vous a confirmé avoir obtenu l'accord formel du patient pour sa prise en charge dans votre unité.

Cette confirmation engage le prescripteur, elle lui sera transmise et annulera tous les échanges avec les autres unités contactées.

Accord du patient Annuler

Le statut de la demande est alors modifié dans la demande et également sur le TDB.

Statut

Statut